

## GRILLE D'ÉVALUATION D'UNE NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

**APPEL À PROPOSITIONS:****Programme de renforcement de la résilience des communautés urbaines et rurales vulnérables en Mauritanie**

<b>Grille complétée par :</b>	
<b>Numéro de la proposition :</b>	
<b>Nom du demandeur principal :</b>	
<b>Intitulé de l'action :</b>	

**Lignes directrices concernant la notation**

La présente grille d'évaluation se subdivise en **rubriques** et **sous-rubriques**. Une note (ou score) comprise entre 1 et 5 est attribuée à chaque sous-rubrique, conformément à l'échelle d'appréciation ci-dessous:

Note	Appréciation
1	Très insuffisant
2	Insuffisant
3	Moyen
4	Bon
5	Très bon

Ces notes doivent être additionnées pour obtenir la note totale pour la rubrique en question. Les notes totales des rubriques doivent être additionnées pour obtenir la note globale pour la note succincte de présentation.

Veillez indiquer la référence et/ou les passages de la rubrique pertinente de la note succincte de présentation, ainsi que tout commentaire, toute remarque et toute justification concernant l'évaluation de la sous-section. Veillez noter que les commentaires et justifications fournis peuvent, sur demande, être communiqués à tout demandeur principal.

	<b>Rubrique de la note succincte de présentation</b>	<b>Commentaires et justification</b>	<b>Notes</b>	
<b>1. Pertinence de l'action</b>			Sous-note	<b>30</b>

1.1 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à propositions?*			5x2**	
1.2 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins particuliers et contraintes du/des pays ou de la/des région(s) cible(s)? (y inclus la synergie avec d'autres initiatives de l'UE et l'absence de double emploi)			5x2**	
1.3 Dans quelle mesure les parties concernées (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-elles clairement définies et choisies de manière stratégique? Leurs besoins ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition?			5	
1.4 La proposition contient-elle des éléments spécifiques apportant une valeur ajoutée, tels que des aspects environnementaux, la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité des sexes, les besoins des personnes handicapées, les droits des minorités et les droits des populations indigènes ou l'innovation et de meilleures pratiques ?			5	
<b>Sous-note «1. Pertinence de l'action»</b>				
<b>2. Conception de l'action</b>			Sous-note	<b>20</b>
2.1 Dans quelle mesure la conception générale de l'action est-elle cohérente? En particulier, reflète-t-elle l'analyse des problèmes, tient-elle compte des facteurs externes ainsi que des parties prenantes concernées?			5x2**	
2.2 L'action est-elle faisable et logique par rapport aux objectifs et résultats escomptés?			5x2**	
<b>Sous-note «2. Conception de l'action»</b>				
<b>NOTE GLOBALE</b>				<b>50</b>

\* La note 5 (très bon) ne sera attribuée que dans la mesure où la proposition va au-delà du nombre minimum requis de priorités, telles que mentionnées dans la section 1.2 (objectifs du programme) des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

\*\* Les notes seront multipliées par 2 en fonction de leur importance.

Seules les notes succinctes de présentation qui auront atteint la note minimale de 30 points seront présélectionnées.

**Commentaires généraux (principaux points forts et points faibles)**